

Projet d'augmentation du cheptel laitier de la Ferme Lanssi à Saint-Albert

Dossier : 6211-12-016

Compte rendu de la période d'information publique du 14 mai au 29 juin 2020

La période d'information publique concernant le *Projet d'augmentation du cheptel laitier de la Ferme Lanssi à Saint-Albert* a pris fin le 29 juin 2020. Conformément au mandat qui lui a été confié le 29 avril 2020 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (Q-2, r. 23)*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a annoncé, par communiqué de presse, le début de la période d'information publique.

Le projet

Justification et description

La Ferme Lansi est une entreprise agricole en production laitière située à Saint-Albert dans la région du Centre-du-Québec. Souhaitant poursuivre son expansion, l'initiateur envisage un plan de développement sur 15 ans. Le projet consiste à augmenter le cheptel laitier actuel sur le site d'élevage principal de l'entreprise de 570 à 2 670 unités animales, la majorité en gestion liquide des déjections.

Ainsi, à terme, le lieu d'élevage abriterait 2 400 vaches laitières et 675 veaux. Le rythme d'augmentation du cheptel, prévu sur une période de 15 années, dépendrait de la possibilité d'achat de quotas de production de lait ainsi que de terres cultivables pour l'épandage des lisiers. Cette augmentation de cheptel nécessiterait l'agrandissement du bâtiment actuel d'élevage et du bâtiment pour l'ensilage ainsi que l'ajout d'une fosse à lisier.

Le projet débuterait au cours de l'année 2021 et le coût total est estimé à 66 M\$.

(Extrait du site Web du BAPE)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information publique proviennent de l'information colligée lors de la séance d'information et à partir de conversations téléphoniques. Ces préoccupations sont les suivantes :

Le bruit et les odeurs

- les mesures prévues par l'initiateur du projet pour respecter le seuil acceptable d'odeurs et de bruits pour les résidences voisines ainsi que le délai pour la mise en place de celles-ci ;
- les possibilités de recours dans le cas d'un dépassement du niveau sonore réglementaire ;
- le type de haie brise-vent qui sera aménagée par l'initiateur du projet et le délai prévu pour cet aménagement.

L'eau des puits voisins

- la quantité et la qualité de l'eau dans les puits voisins.

Les activités d'information et de communication

Le centre de consultation

Exceptionnellement, dans le contexte entourant la COVID-19, aucun centre de consultation n'a pu être ouvert dans la communauté afin de respecter les consignes émises par la santé publique. Les

personnes qui n'étaient pas en mesure de consulter la documentation relative au projet sur Internet étaient invitées à communiquer avec le BAPE. Aucune personne ne s'est manifestée.

Le site Web

Le communiqué de presse, annonçant la période d'information publique, a été déposé dans le site Web du BAPE ainsi que l'ensemble des documents du projet tels que l'étude d'impact, son résumé et la lettre-mandat du ministre. Ces documents sont accessibles par un hyperlien menant vers le Registre des évaluations environnementales sous la responsabilité du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (www.ree.environnement.gouv.qc.ca) à partir duquel toute la documentation est disponible en version électronique.

La parution de l'avis public par l'initiateur

Date	Quotidien	Hebdo régional
13 mai 2020		La Nouvelle Union
13 mai 2020	Le Devoir	
16 mai 2020	Le Soleil	
20 mai 2020		La Nouvelle Union

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates et événements	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
14 mai 2020	Médias écrits et électroniques du Centre-de-Québec	214	Site Web du BAPE
26 mai 2020	Médias écrits et électroniques du Centre-de-Québec	Ne s'applique pas	Site Web du BAPE

Les publications dans les médias sociaux

Dates et événements	Personnes rejointes
Du 14 au 26 mai 2020	Achat de publicité Facebook ciblée dans la région concernée et où se tient la séance publique d'information : 9 700 personnes rejointes

14 mai 2020 Début de la période d'information publique	Compte Twitter du BAPE : 2 316 abonnés Compte Facebook du BAPE : 2 542 abonnés
26 mai 2020 Rappel de la tenue de la séance publique d'information	Compte Twitter du BAPE : 2 324 abonnés Compte Facebook du BAPE : 2 604 abonnés

La séance d'information

Date	Le mardi 26 mai 2020 à 19 h 30
Lieu	En ligne sur le site Web du BAPE et sur Facebook
BAPE : Animation	M ^{me} Alexandra Barbeau, conseillère en communication
Modération	M. Pierre Turgeon, coordonnateur au développement des communications M ^{me} Noémie Gaudreau, stagiaire en communication
Initiateur du projet	M ^{me} Suzelle Barrington, Consumaj M. Sylvain Landry, Ferme Lansi M. Nicolas Landry, Ferme Lansi M. Frédéric Landry, Ferme Lansi
Webdiffusion vidéo	60 visionnements
Durée	1 heure 5 minutes
Nombre de questions posées	4 questions

Les relations de presse

Un breffage média préalable à la séance publique d'information a eu lieu le 14 mai 2020 en direct sur Facebook. Les médias présents ont pu s'informer sur le BAPE, son rôle, les mandats qui lui sont confiés et la séance publique d'information.

La revue de presse

Un article de La Nouvelle Union a été publié le 13 mai 2020 à la suite de la publication de l'avis public de l'initiateur du projet. Le 14 mai 2020, après l'annonce de la période d'information publique et le breffage média, un nouvel article de La Nouvelle Union et un article de Mon Victo ont été publiés sur les modalités de participation à la séance publique d'information.

Le lendemain de la séance publique d'information du 26 mai 2020, La Nouvelle Union a également publié un article rapportant les échanges qui ont eu lieu au cours de la soirée. Enfin, le 8 juin 2020, l'émission L'Urbain de la Télévision des Bois-Francs a diffusé un épisode de 15 minutes qui reprenait des segments vidéo de la séance publique d'information.

Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation concernant le projet, il est apparu qu'aucune communauté autochtone n'était concernée par les activités du projet. Une discussion avec la chargée de projet au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a permis d'en arriver à la même conclusion.

A handwritten signature in black ink, reading "Alexandra Barbeau". The signature is fluid and cursive, with the first letter of each word being capitalized and prominent.

Québec, le 30 juin 2020

Alexandra Barbeau, conseillère en communication, chargée du dossier